

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

Selon convocation du 5 Juin 2021

Etaient présents :

Jacques GONTIER, Lyne PILLET, David RABAUD, Nathalie BEGUIER, Philippe FOUGERIT-BEAUVOIT, Alexandre COLOMBELLI, Patrick BUGEAT, Erwan LERECULEY, Maryse PAUQUET, Françoise DEVILLARD, Sandrine TEXIER, Cédric DELPECH.

Absents :

Ophélie RICOU pouvoir donné à Jacques Gontier,
Mathilde VINCELET pouvoir donné à Jacques Gontier
Patrick ANDRE pouvoir donné à Lyne Pillet

Un correspondant du journal SUD OUEST, Monsieur Bernard GAUTIER, est également présent pendant toute la durée du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Cédric DELPECH

M. le Maire ouvre la séance à 20h40 par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27/04/2021.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1 – Administration générale :** Modifications des statuts du Syndicat de la Voirie et nouvelles Adhésions.
 - 2 – Syndicat Mixte de la cuisine de Rochefort Océan :** Adhésion de la commune de Thairé.
 - 3 – Finances : Opération Centre Bourg :**
 - Répartition des dépenses déjà comptabilisées sur le budget annexe,
 - Fixation du prix du m² des parcelles destinées à l'habitat.
 - 4 – Droit du sol, révision du P.L.U :**
 - Détermination du droit de préemption urbain,
 - Annexion des demandes de clôtures à l'obligation de déclaration préalable,
 - Annexion du SDAP après approbation par la C.A.R.O Arrêt du PLU,
 - Arrêt et approbation du PLU.
 - 5 – Questions diverses :**
 - Demande de contrat d'apprentissage ;
 - Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales.
-

1 - Administration générale : modification des statuts du Syndicat de la voirie.

M. le Maire après lecture de la note de présentation procède au vote de l'évolution des statuts du Syndicat de la Voirie,

Le Syndicat mixte fermé devient un syndicat mixte ouvert de type restreint sans transfert de compétence.

Délibération : Adopté à l'unanimité.

2 - Syndicat mixte de la cuisine Rochefort Océan : Adhésion de la commune de Thairé :

La commune de Thairé souhaite adhérer au SIVU Cuisine Rochefort Océan, ce qui entraîne une activité supplémentaire de 7280 repas supplémentaire par an soit 361 855 repas par an pour la CRO.

Il est précisé que cette adhésion n'entraîne pas d'impact financier sur le prix des repas.

Délibération : Adopté à l'unanimité.

3 - Opération cœur de bourg :

- Début des travaux de l'opération Cœur de Bourg à la rentrée de septembre 2021 :

107 K€ + 3 K€ + 2 K€

- Transfert des opérations portées par le budget communal dans le budget relatif à l'opération Centre Bourg.

Toutes les dépenses seront désormais portées sur un budget annexe Opération Centre Bourg.

Remarque : l'EPF a pris en charge 200 K€ sur la dépense d'achat du terrain.

Délibération : Adopté à l'unanimité.

- Fixation du prix des parcelles : (cf : document en pièce jointe)

Délibération : Adopté à l'unanimité

4 – Droit du sol : PLU:

4.1 - Droit de préemption sur les zones constructibles et le Bourg de Lussant.

Il permet à la commune de mener une action sur les zones urbaines Ua, Ub, Ue, Ux.

Il définit le périmètre d'application du PLU et la délibération doit être mise à la disposition du public.

Délibération : Adopté à l'unanimité.

4.2 - Aménagement des clôtures : (hauteur matériaux, matériaux utilisés etc...)

Une Déclaration préalable de travaux doit être faite à ce jour uniquement quand la construction se trouve dans le périmètre des Monuments Historiques.

Déclaration préalable pour aménagement de clôture avec un dépôt au service urbanisme de la mairie.

Disposition adoptée à l'unanimité.

4.3 - Annexe du Schéma Directeur SDEP au PLU de Lussant après son approbation par la CARO :

Adopté : à l'unanimité.

Échange sur le PLU et présentation des décisions de la DDTM sur les demandes des particuliers.

4.4 - Arrêt et approbation du PLU :

Souhaitez-vous que le PLU soit opposable à compter de ce jour ?

Délibération : adoptée (3 abstentions).

Le PLU de la commune de Lussant est approuvé et est donc opposable.

5 – Questions diverses :

5.1 - Demande de contrat d'apprentissage à l'école :

Suite à un service civique réalisé au sein des écoles de Lussant cette année, une jeune fille souhaite préparer un CAP petite enfance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en 1 an.

Son intervention a été très satisfaisante.

Elle sera présente du 1^{er} Septembre 2021 au 30 Juin 2022.

Gratuité des charges patronales

Le coût pour la commune est de 51 % du smic soit 792 € / Mois brut.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5.2 - Organisation des 2 Bureaux de votes pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin en 3 tranches horaires pour chaque élection :

08h00 – 11h30.

11h30 – 15h00.

15h00 – 18h00.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fin du conseil municipal à 23h.

LUSSANT - OPÉRATION CŒUR DE BOURG -

Grille de prix de vente des parcelles destinées à l'habitat actualisée le 03/06/2021

Dans Bureau/RESERVATION PARCELLES CdB/B-GRILLE DE PRIX PARCELLES pour VENTE/A-GRILLE DE PRIX PARCELLES POUR VENTE-JUIN 2021-Actualisée.

Numéro de parcelle	Superficie des lots	Vocation des lots	Prix de cession € TTC	€ TTC/m ²	Remarques
Lot 2	227	Habitat libre	21 800,00	96,13	
Lot 3	284	Habitat libre	27 300,00	96,13	
Lot 4	332	Habitat libre	31 500,00	94,88	
Lot 5	255	Habitat libre	24 500,00	96,08	
Lot 6	257	Habitat libre	24 700,00	96,11	
Lot 7	257	Habitat libre	24 700,00	96,11	
Lot 8	546	Habitat libre	50 000,00	91,58	
Lot 9	456	Habitat libre	41 500,00	91,01	
Lot 10	447	Habitat libre	40 700,00	91,05	
Lot 11	321	Habitat libre	31 000,00	96,57	
Lot 12	337	Habitat libre	32 500,00	96,44	
Lot 13	459	Habitat libre	43 500,00	94,77	
Lot 14	401	Habitat libre	38 400,00	95,76	
Surface Totale	4579 m²	TOTAL Habitat	432 100 €.		

€ TOTAL VENTE LOTS HABITAT = 432 100 € TTC. / 360 083 € HT.